



## **Avis de convocation**

Avis de convocation pour tous les membres en règle de l'Association du hockey mineur de Saint-Hyacinthe.

Les membres actifs de la corporation sont seulement les personnes suivantes, à savoir :

- a) Tout parent/tuteur légal d'un membre participant (joueur d'âge mineur lors de l'inscription;
- b) Tout membre de 18 ans et plus lors de l'inscription;
- c) La cotisation doit être payée en son entier pour que le membre puisse voter;
- d) Tout le personnel entraîneur sur l'enregistrement d'une équipe (T-112);
- e) Directeur, gouverneur et registraire;
- f) Les membres bénévoles du tournoi Pee-Wee et du Festi-Mahg (doivent être majeur lors de l'événement);
- g) Un seul vote sera autorisé à un membre lors d'une assemblée générale même s'il est parent de plusieurs enfant d'âge mineur et/ou à plusieurs fonctions au sein de l'A.H.M.S.H.

### **Nous avons 4 postes d'administrateurs en élection cette année.**

N.B. Toutes les personnes qui désirent soumettre leur candidature pour un poste d'administrateur, devront le faire par écrit au président de l'Association du hockey mineur de Saint-Hyacinthe inc. au plus tard à la dixième journée précédant immédiatement l'assemblée générale. Elles devront inclure dans leur avis écrit, un bref curriculum vitae permettant au comité de nominations de mieux connaître lesdits candidats ainsi que les motivations justifiant leur implication dans l'Association du hockey mineur et qui devraient faire en sorte que telles personnes soient en mesure de bien servir les intérêts de l'association. Les personnes proposées devront être présentes ou avoir justifié leur absence à l'assemblée générale, en plus d'être membres-actifs de l'Association du Hockey Mineur.

Francis Morin, président  
A.H.M.S.H